



# MAIRIE VAUJANY

## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 9  
POUR : 9  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 8 janvier 2024

Présents : GENEVOIS Yves, MICHEL Mariane, VACCON Michel, BASSET Jean-Luc, AVEQUE Bruno, ARNAUD Brigitte, JOUANS Jacques, MARTINET Valérie

Absents : Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

### **Délibération n° 01-120124-06 : FINANCES – Création d'une régie de recettes pour la gestion des locations des appartements du bâtiment Le Dôme des Rousses**

Depuis plusieurs années, la commune mobilise une partie de son parc d'appartements touristiques pour permettre le logement des travailleurs saisonniers des socioprofessionnels de la commune. Il s'agissait jusque-là des logements du bâtiment B des Hauts de la Drayre.

Le chantier de rénovation de cette résidence de tourisme ne permet plus de disposer de ces appartements. Il a donc été convenu de mobiliser partiellement les appartements d'une autre résidence de tourisme – le Dôme des Rousses - dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment dédié au logement des saisonniers.

Il est proposé que la gestion de cette résidence soit assurée en régie par les services de la commune dans une double dimension : contribuer à assurer l'hébergement des travailleurs saisonniers ET proposer les appartements restants disponibles à la location touristique.

Afin de mettre en œuvre cette orientation, il est nécessaire de procéder à la création d'une régie de recettes et à l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques

Le conseil municipal,

Sur le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide la création d'une régie de recettes gérée dans le cadre du budget principal pour la gestion des locations et l'encaissement des recettes d'exploitation des appartements du Bâtiment "Le Dôme des Rousses" avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> février 2024
- Autorise le paiement numéraire, par carte bancaire, par chèque bancaire et chèque vacances ANCV et par virement bancaire ainsi que le mandatement des frais bancaires
- Autorise l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques pour permettre l'encaissement des recettes
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 16/01/2024

Le Maire

Yves GENEVOIS

